



# A vos cultures

N° 19 – 4 juillet 2018

## Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations  
du Bulletin de Santé du Végétal n°18

**Maïs : Pyrale : pic de ponte très marqué avec de nombreuses captures la semaine dernière, des pontes sont visibles. La protection doit être en place, si ce n'est pas le cas intervenir très rapidement.**

Conseils service Agronomie

-

Conseils service Agronomie

### MAIS :

Stades : de 12 feuilles pour les derniers semis à floraison dans le département.

**PUCERONS** : Période de sensibilité autour de la floraison.

Deux parcelles parmi les 12 observées signalent la présence de pucerons *Sitobion Avenae* avec une faible pression (1 à 10 pucerons par plante). On signale également la présence de pucerons *Metopolophium dirhodum* dans une parcelle (1 à 10 pucerons par plante).  
**Maintenir la surveillance.**

**PYRALE** : Les captures de pyrale se sont accentuées la semaine dernière avec en moyenne 7.6 individus capturés sur 14 pièges relevés (cf. BSV) confirmant ainsi ce qui était annoncé dans les bulletins précédents.

**La protection doit être en place, si ce n'est pas le cas intervenir rapidement.**

- **Intervention au pic de vol** : il est possible d'utiliser le **CORAGEN** avec possibilité de moduler la dose (chlorantraniliprole 200g/l) 0.075 à 0.1 litre ou d'opter pour une pyréthriinoïde homologuée sur pyrale type **KARATE ZEON** à 0.2 litre (lambda cyhalothrine 100 g/l).

**Si présence de pucerons au moment du traitement, opter pour le CORAGEN qui limitera le risque de pullulation de pucerons, car moins agressif sur les auxiliaires, même raisonnement si votre traitement vise également les Héliothis (2 captures cette semaine sur Cindré), préférez le CORAGEN à une pyréthriinoïde.**

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits cités ci-dessus  
<https://ephy.anses.fr>
- pour le bon usage des produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/GuidePHYTO2014.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf)
- pour connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques  
[http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents\\_ca03/Guide\\_methodes\\_alternatives.pdf](http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf)
- et pour toutes autres informations  
[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

*La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier*

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex  
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*

